



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



JUN 20 1983

Distr.  
GENERALE

T/PET.10/293  
16 juin 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

PETITION DE Mme LYDIA GARVEY CONCERNANT LE TERRITOIRE  
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85  
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Rosebud Hospital  
Rosebud, S.D. 57570  
Le 22 mai 1983

Monsieur le Secrétaire,

Je viens défendre le droit des habitants des Iles du Pacifique, et spécifiquement des Palaosiens, à disposer d'eux-mêmes et à accéder à l'indépendance. Le Congrès des Etats-Unis d'Amérique doit faire pression sur le Département d'Etat pour qu'il respecte, dans l'affaire de la Constitution des Palaos, le droit des Palaosiens à déterminer eux-mêmes leur avenir, dans un territoire qui soit exempt d'armes nucléaires. Le Département d'Etat envisage d'appliquer l'Accord de libre association sans les dispositions concernant les armes nucléaires (art. 314) et tourne ainsi en dérision le processus démocratique. Les habitants des Palaos ont voté contre l'Accord sous sa forme actuelle. En tant que traité international, l'Accord doit être approuvé par référendums en Micronésie ainsi que par le Congrès américain avant de pouvoir entrer en vigueur. Le Gouvernement des Etats-Unis est très pressé de passer outre à cette procédure de

Monsieur le Secrétaire du  
Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

s'assurer toute liberté en matière militaire dans les Palaos. Je vous serais reconnaissant de vous élever contre cette tentative du Département d'Etat pour faire appliquer l'Accord de libre association sous sa forme actuelle et d'organiser des auditions pour surveiller ce qui se passe. Il importe maintenant au plus haut point que le Congrès procède à une enquête et à un examen du comportement du Département d'Etat en ce qui concerne les Palaos et le processus de levée de l'Accord de tutelle 1/.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Lydia GARVEY

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique  
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

-----